

TRAIT D'UNION



LE MOT DU MAIRE

Le temps s'égrène, et au bout de cette année 2011, nous nous interrogeons une nouvelle fois, aussi bien sur le plan privé, le plan professionnel ainsi que sur le plan de l'action publique...

Où sont passées les journées ?

Avons-nous atteint les objectifs que nous nous étions fixés ?

Reste-t-il des choses à accomplir... à parfaire... ?

La période de Noël doit être synonyme de pause et de réflexions sur les buts et les actions à mener pour l'année à venir.

L'année 2011 a été jalonnée par de multiples catastrophes à travers le monde, par son lot inégalé d'incertitudes et de doute en Europe.

Elle laisse globalement un goût d'inachevé... et de perfectible... voire un manque de perspective.

Au plan national, l'année 2012 qui s'ouvre à nous, débutera comme toute période électorale, par un cortège de promesses qui au regard de notre dette abyssale, ne pourront plus être financées... faut-il le préciser ?

Notre pays, comme bien d'autres, a trop vécu à crédit. Il faut désormais redresser nos comptes et arrêter d'hypothéquer l'avenir.. Une cure d'austérité s'avère incontournable et son acceptation (mission inéluctable du futur gouvernement quel qu'il soit) nécessitera une juste répartition des efforts et un sursaut républicain de notre classe politique.

Plus proche de nous, sur le plan local, il n'y a pas d'inquiétude financière, mais de légitimes interrogations quant à l'évolution de la coopération intercommunale, je vous le concède. Pourquoi supprimer la Communauté de Communes de la Sommerau qui fonctionne à notre entière satisfaction ? Il y a la loi, et nos élus ne peuvent pas l'ignorer, encore moins s'y soustraire. Ils ont pris le parti, je les en félicite, de mettre toute leur énergie et leur expérience au service de la constitution d'une Communauté de Communes élargie et qu'ils souhaitent tout aussi performante.

Je clos mon propos avec un sentiment ambivalent, un doute sur la capacité au niveau national à relever le défi du redressement économique, mais plus confiant dans la volonté locale de construire une collaboration intercommunale forte et solidaire.

Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Mes adjoints, les membres du Conseil municipal se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne année 2012.



Roger Muller

AU FIL DE LA VIE

NAISSANCES

1. **Louis**, né le 19 mai 2011 à Saverne, de Cédric STECK et de Stéphanie HEIM.
2. **Assia**, née le 31 mai 2011 à Strasbourg, de Dina ZANIN.
3. **Romane**, née le 27 juillet 2011 à Saverne, de David STEINER et de Vanessa BLAESS.
4. **Xavier**, né le 6 août 2011 à Saverne, de Stéphane ANTONI et de Audrey FRIEDRICH.



MARIAGE

1. **Julien REYSZ** et **Angélique NORD**, mariés le 18 juin 2011.
2. **Marc SCHNEIDER** et **Justine HEINTZ**, mariés le 30 juillet 2011.



DECES

1. **Suzanne JOOS**, épouse FRITSCH, décédée le 11 janvier 2011 à Saverne.
2. **Richard GRANDGEORGE**, décédé le 17 avril 2011 à Saverne.
3. **Antoine DUSCH**, décédé le 6 mai 2011 à Allenwiller.
4. **Alfred FRITSCH**, décédé le 14 juillet 2011 à Bischwiller.
5. **Roger WEBER**, décédé le 27 septembre 2011 à Belturbet (Irlande).

RETRAITE **cicas** RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Pour préparer son dossier de retraite complémentaire Arrco, Agirc, ou Ircantec, c'est simple.

Contactez un conseiller au 0 820 200 189 (0,09 € TTC par minute à partir d'un poste fixe) **du lundi au vendredi de 9h à 18h.**

En lui communiquant votre nom et votre numéro de Sécurité sociale, il pourra prendre en charge votre demande, vous conseiller sur les démarches à effectuer et vous indiquer les pièces à rassembler pour constituer votre dossier.

Il vous proposera également un rendez-vous dans un centre d'information (CICAS) le plus proche de chez vous.

ELECTIONS

2012, une année à élections

22 avril : présidentielles 1^{er} tour

6 mai : présidentielles 2^e tour

10 juin : législatives 1^{er} tour

17 juin : législatives 2^e tour

VIABILITE HIVERNALE

La Commune d'Allenwiller poursuivra cet hiver sa politique de salage modéré. En effet, depuis plusieurs années déjà, seuls les points sensibles sont traités avec du sel : ce sont les rues en pente. Le reste de la voirie bénéficie uniquement d'un raclage en cas de neige.

Nos agents interviennent dans les meilleurs délais pour traiter la voirie d'Allenwiller, de Birkenwald et de Salenthal. Pour parer aux situations d'urgence, quelques bacs à sel sont disposés aux points sensibles. Chacun est invité à s'en servir le cas échéant.

Rappels :

1. Ce sel est destiné au salage de la voie publique et non au dégagement des propriétés privées !
2. Tout propriétaire ou locataire est prié de dégager devant son immeuble, en prenant soin de ne pas jeter la neige sur la chaussée.
3. Il est vivement recommandé d'équiper ses véhicules de pneus d'hiver.

LE SERVICE ASSAINISSEMENT VOUS INFORME

Eau de pluie

Vous utilisez un puits privé ou vous récupérez l'eau de pluie : N'oubliez pas de déclarer en mairie votre installation conformément à la loi sur l'eau.

Une déclaration d'usage d'eau de puits et d'eau de pluie est disponible en mairie ou sur le site internet [www.sdea.fr/espace usagers/documentation](http://www.sdea.fr/espace_usagers/documentation).

Eviers, lavabos, toilettes ne sont pas des poubelles

Pour le bon fonctionnement des réseaux d'assainissement, ne jetez pas : les lingettes nettoyantes (même si l'emballage indique la possibilité de s'en débarrasser dans les sanitaires), les protections hygiéniques, les huiles de vidange, les déchets alimentaires, les solvants, les résidus de travaux de bricolage (peinture) et autres produits toxiques. Ces déchets et polluants obstruent le réseau d'égout et perturbent le traitement des eaux usées domestiques.

En modifiant nos comportements, nous contribuons à préserver notre santé, notre environnement, sans oublier notre porte-monnaie !

STATIONNEMENT



SUR LES TROTTOIRS

Après de nombreux articles dans les précédentes éditions du « Trait d'Union » relatifs au stationnement permanent des véhicules sur les trottoirs et sur les emplacements dédiés aux visiteurs, un dernier avertissement est adressé aux contrevenants :

Le domaine public n'est pas un garage.

VANDALISME

Les dégradations et les incivilités ne connaissent pas de répit, et ceci malgré un rappel à l'ordre et la menace d'une sanction à l'encontre de quelques récidivistes !

Il est vrai aussi que ce ne sont pas toujours les mêmes qui causent les diverses dégradations.

Il convient de rappeler un principe élémentaire : **c'est aux parents, et non à la collectivité, d'éduquer leurs enfants...** et le principe de l'éducation ne consiste pas à laisser les enfants livrés à eux-mêmes et faire n'importe quoi. Un minimum de surveillance par les parents des faits et gestes de leurs enfants est exigé et évitera bien des tracasseries !

LA GESTION FORESTIERE

Toute entité forestière, quelle que soit sa taille, bénéficie d'une gestion propre, soit par un plan simple de gestion, soit par un aménagement forestier.

Ces documents sont élaborés suite à un inventaire complet de la forêt et ont une validité d'environ 20 ans.

Aux résultats de l'inventaire sont appliqués des calculs de productivité, qui tiennent compte du climat, de l'exposition géographique, de l'état du sol, des essences présentes, de l'âge des peuplements existants, mais également de l'environnement (fréquentation touristique, densité gibier, etc...).

Une gestion forestière équilibrée doit tenir compte des facteurs cités ci-dessus, soit : économique, écologique, paysager, mais doit surtout faire preuve de sa durabilité (forêt pour nos enfants).

Plusieurs règles nous sont donc imposées pour réussir à œuvrer dans cette direction :

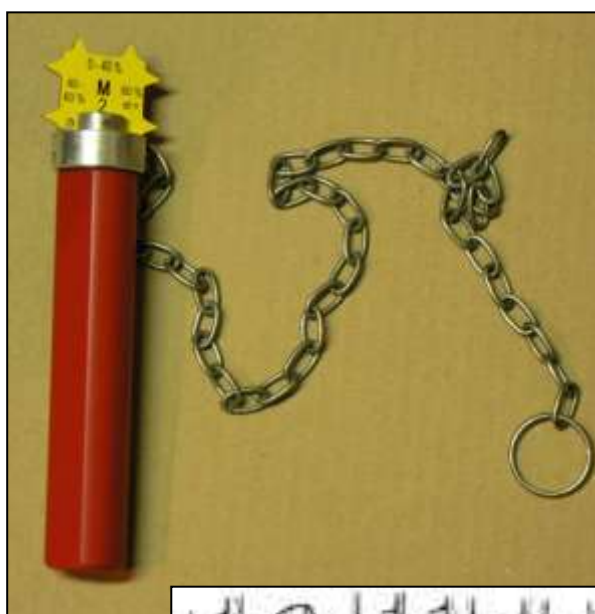
- respecter ce qui nous est donné, éviter toute dégradation, les milieux naturels sont fragiles.
- se contenter de récolter la matière produite, ne pas entamer le capital (patrimoine)
- observer la nature, lui prêter main forte, inutile de vouloir la diriger ou de la pousser au rendement de manière artificielle.

Notre forêt communale dispose d'un aménagement forestier élaboré en 2003 par l'Office National des Forêts, validé et signé par la commune propriétaire et par le préfet. Il expire en 2022, date à laquelle un inventaire complet sera à nouveau réalisé, tenant compte des évolutions et qui repartira pour 20 ans avec toujours les mêmes objectifs et volontés.

En nous conformant à l'aménagement en cours, la forêt d'Allenwiller produit en moyenne 7,5 m³ /ha /an, soit environ 2000 m³ /an sur ses 277 ha.

Nous verrons dans un prochain bulletin, les différents modes de récolte et les destinations possibles des bois.

Rémy Kimenau, technicien forestier



Le relascope, principal outil d'inventaire forestier

Le relascope (appelé aussi porc-épic) est un outil permettant d'estimer la surface terrière d'un peuplement forestier (méthode statistique). Une encoche tenue à une distance fixe de l'œil (chaînette tendue) détermine un angle constant. En faisant un tour d'horizon complet, on compte tous les arbres dont le diamètre apparent est plus grand que l'encoche (les arbres tangents sont comptés pour 1/2).

A PROPOS COM COM DE LA SOMMERAU

Depuis son entrée en action, le 5 janvier 1994, la Com Com de la Sommerau a fortement contribué à la métamorphose de son territoire. Sous la forme de District au départ, puis Communauté de Communes, au fil de ses prises de compétences supplémentaires, la « petite entité » a fait régulièrement l'objet de velléité d'absorption.

Ces tentatives ont toujours échouées face à la forte intégration, spécifique à notre groupement. Les compétences telles que regroupement scolaire, construction d'une école intercommunale, regroupement des services administratifs, gestion d'un service entretien, qui génèrent de lourds frais de fonctionnement, nous avaient mis à l'écart de ces tentatives de dissolution, ces dernières années.

Notre Communauté, au fil du temps, a fait référence en matière d'intégration, de mutualisation et d'optimisation des coûts de fonctionnement. Vint la loi de décembre 2010 sur la réforme des collectivités territoriales, fixant le seuil de population à 5000 habitants minimum (Notre groupement totalise 1028 habitants, celui de Marmoutier 5073 habitants). Difficile face à cette règle d'échapper à une remise en question.

L'arrêté préfectoral de juin 2011 envisageait 3 possibilités pour la Sommerau : rapprochement avec la Com Com du Pays de Saverne ou avec celle du Pays de Marmoutier ou avec celle



des Coteaux de la Mossig (Wasselonne). Une délibération de principe devait être prise avant le 13 août 2011. Un délai court, beaucoup trop court pour un enjeu aussi important.

Au niveau de la Sommerau, nous avons heureusement pris les devants, en entamant des discussions avec les partenaires possibles, dès le début de l'année 2011. Cette phase de contact préalable à l'arrêté avait pu dégager l'hypothèse d'un rapprochement plausible avec Marmoutier. A l'heure où nous publions cette information, les négociations ne sont toujours pas closes.

Pour mesurer en partie la difficulté et comprendre le choix du rapprochement avec Marmoutier, il suffit d'analyser les Coefficients d'Intégration Fiscale (CIF) des entités en présence :

CIF C.C. de Saverne	0,31
CIF C.C. de Marmoutier	0,57
CIF C.C. Coteaux Mossig	0,30
CIF C.C. de la Sommerau	0,67

Le CIF de la Sommerau, suite à la construction de l'école, en données corrigées compte tenu des fonds de concours des communes adhérentes, est de 0,82.

Le CIF est le coefficient mesurant la pression fiscale de la Com Com rapportée à celle du bloc « Com Com + Communes » et reflète indirectement le degré des charges prises en compte par l'intercommunalité en question. Un CIF de 1 signifierait la prise en charge de l'ensemble des dépenses des communes par la seule Communauté de Communes. L'écart entre les différents CIF est certes un vecteur déterminant dans le choix d'une possible fusion, encore faut-il pour aboutir qu'il soit accompagné d'une véritable volonté politique et d'un consensus sur les compétences à mettre en œuvre.

A la lecture de divers articles de presse parus au sujet de la Sommerau, depuis la promulgation de la loi, chacun pouvait penser que la fusion Marmoutier - Sommerau était une simple évidence, voire qu'elle a été décidée d'avance par les hautes instances... Bien au contraire, cette fusion ne se fera que s'il y a une indéfectible volonté des 2 parties à vouloir aboutir, et si cette nouvelle entité présente un intérêt pour les habitants de ce secteur.

Nous nous devons de porter cet éclairage local sur ce difficile et capital dossier qui mobilise beaucoup d'énergie et de temps au niveau des élus concernés et nous pouvons ensemble formuler le vœu pour l'année 2012 que les 2 parties aboutissent ensemble au meilleur accord.

HABITER MIEUX

Propriétaire de votre logement, vous voulez réaliser des travaux de rénovation thermique pour bien vous chauffer tout en réduisant vos factures d'énergie ?

Vous cherchez des solutions simples ?

Le Conseil Général a souhaité adhérer inscrire le PIG Rénov'Habitat dans le programme national « Habiter mieux » lancé par l'Agence Nationale de l'Habitat. Ce **programme de réhabilitation des logements du parc privé** a pour objet d'accompagner financièrement et techniquement les propriétaires qui engagent des travaux de rénovation thermique de leur logement de plus de 15 ans. Il est lancé dans le cadre du grand emprunt "investissements d'avenir".

Quels sont les travaux financés ?

Les travaux visés par le programme « Habiter mieux » sont plus les travaux qui permettent de baisser spectaculairement la facture de chauffage, surtout si le logement est un bien mal isolé construit avant 1975.

Les travaux les plus efficaces concernent les travaux d'isolation des combles, le remplacement d'une chaudière ancienne, l'isolation des murs, même partielle, tout particulièrement ceux exposés au Nord. Ces travaux permettent de gagner en confort de vie, et très vite d'augmenter le pouvoir d'achat. L'amortissement se fait en général en 5 ans, voire moins pour les travaux les plus rentables.

D'autres travaux sont financés par le programme, comme les portes et les fenêtres : ceux-ci procurent du confort mais sont moins immédiatement rentables.

Quelles conditions ?

Des subventions du Conseil Général, de l'agence nationale de l'habitat et une prime « Habiter mieux » sont accessibles aux propriétaires pour leur résidence principale sous réserve qu'ils réalisent des travaux permettant un gain énergétique de plus de 25%. La visite énergétique est prise en charge en totalité par le Conseil Général

Le montant des subventions peut faire l'objet d'une avance par Procivis Alsace au fur et à mesure de l'avancement du projet, pour permettre aux propriétaires de payer les travaux directement à l'achèvement et de ce fait, de profiter dès cet hiver, de l'effet des travaux entrepris.

Quelques conditions doivent être remplies : les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment, pour un montant de plus de 1 500 €. Ces travaux ne doivent pas avoir commencés à la date de dépôt du dossier de subvention et doivent débiter au plus tard dans l'année qui suit la demande de subvention.

Où se renseigner ?

Des bureaux d'études sont missionnés gratuitement par le Conseil Général pour assister les propriétaires dans toutes les phases de leur projet, du choix des travaux à effectuer au dépôt de la demande de subvention, en passant par l'élaboration d'un plan de financement mobilisant toutes les aides mobilisables, par l'accompagnement à la recherche de devis.



Un bureau d'études est présent sur votre territoire, n'hésitez pas à le contacter par téléphone, par courriel ou à le rencontrer lors des nombreuses permanences organisées dans les communautés de communes (voir planning sur www.bas-rhin.fr):

- Maison du Conseil Général de Saverne : Urbam Conseil – Mme Blanrue (pig67@urbam.fr ou 03.29.64.45.16)

DEJECTIONS CANINES

Depuis plusieurs années, les nombreux appels au civisme semblent rester sans suite. Les chers toutous font leurs déjections sur les trottoirs et aux endroits fréquentés, foulent les plantations... et ceci sous l'œil bienveillant de leurs maîtres.

Ces mêmes maîtres manifestent bruyamment leur mécontentement quand on leur signale que leur animal est en train de ch... là où il ne faut pas.

C'est vraiment le monde à l'envers, l'égoïsme primaire qui dicte que son chien doit faire ses besoins chez les autres, mais pas chez lui.

Peut-être qu'un jour quelqu'un leur rapportera, dans un paquet cadeau, ce que leur chien a perdu en cours de route !!!

Par ailleurs, mettons-nous à la place de ceux qui doivent faucher et entretenir ces espaces devenus des canisites.

POUVOIR VIVRE CHEZ SOI



Une aide à la personne âgée pour le soutien à domicile par le Plan d'Actions Personnalisé de la Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse.

Le Plan d'Actions Personnalisé (PAP) pour le maintien à domicile des retraités du régime général est un dispositif généralisé par la CRAV en Alsace et en Moselle.

En quoi consiste ce dispositif ?

Il permet de repérer, par une évaluation globale réalisée à domicile, les besoins du retraité et d'y apporter des réponses diversifiées regroupées dans un Plan d'Actions Personnalisé.

A qui est destiné le PAP ?

Il s'adresse aux retraités du régime général à titre principal et à leurs conjoints demeurant en Alsace et en Moselle, sous certaines conditions :

- être âgée d'au moins 55 ans
- rencontrer des difficultés de maintien à domicile ne relevant pas de l'APA (Allocation Personnalisée

d'Autonomie), donc être en GIR 5 ou 6

- ne pas bénéficier de l'APA, la PSD (Prestation Spécifique Dépendance), l'ACTP (Allocation Compensatrice Tierce Personne), la MTP (Majoration Tierce Personne) ou la PCH (Prestation de Compensation du Handicap)

Comment effectuer la demande ?

Un imprimé unique intitulé « Action Sociale Demande d'aide au maintien à domicile » mis à disposition par la CRAV ou les associations d'aide à domicile conventionnées par la CRAV, accompagné du dernier avis d'imposition ou de non-imposition, doivent être adressés à la :

CRAV – Service Action Sociale
36, rue du Doubs
67011 Strasbourg Cedex 1
03.88.65.20.40 ou 03.88.65.20.19

Qui évalue les besoins des retraités ?

La CRAV a confié la mission d'évaluation des besoins à l'Instance Locale Gérontologique de Coordination (ILGC) 03.87.03.58.09 ou 03.87.25.36.63.

A réception de l'imprimé unique « Action Sociale Demande d'aide au maintien à domicile », la CRAV ordonne l'évaluation des besoins. Un évaluateur de l'ILGC se rend alors au domicile du retraité pour proposer des aides adaptées par la constitution d'un Plan d'Actions Personnalisé.

La CRAV l'informe ensuite, par courrier, de la prise en charge accordée pour les aides demandées.

Quelles sont les aides financées par le PAP ?

Le retraité peut faire appel à des prestataires de services conventionnés ou non avec la CRAV, à des entreprises, des services mandataires ou de l'embauche directe par Chèque Emploi Service Universel.

Les aides pouvant composer le PAP sont : tâches ménagères, courses / repas, accompagnement et transport, hygiène et mieux-être, assistance sécurité, logement et cadre de vie, hébergement, vie sociale.

Pour quelle durée ?

L'accord initial est donné pour deux ans renouvelables en cas de nécessité de poursuite des aides.

APERÇU DES GRANDS INVESTISSEMENTS 2011

Commune d'Allenwiller :

- 190.420,60 € TTC : réseau de chaleur vers école intercommunale (dont 11.557,76 € TTC restructuration eaux pluviales)
- 33.636,98 € TTC : achat remorque à plaquettes + treuil
- 11.414,69 € TTC : voirie (chemins agricole et forestier)
- 3.431,32 € TTC : préparation terrain salle polyvalente
- 2.259,67 € TTC : viabilisation terrain
- 1.914,00 € TTC : divers travaux dans les logements au-dessus de l'école

Communauté de Communes de la Sommerau :

- 1.231.379,90 € TTC : construction école
- 82.212,26 € TTC : équipement, outillage (dont 70.367,86 € balayeuse)
- 17.428,41 € TTC : atelier intercommunal – aménagement extérieur
- 6.529,00 € TTC : matériel école (tableaux, mobilier...)

Assainissement :

- 31.291,25 € HT : amélioration réseau
- 9.871,68 € HT : programme STEP

Syndicat mixte du Pays de la Mossig et de la Sommerau :

- 83.814,00 € HT : plate forme déchèterie – déchets verts

Syndicat de l'eau de la Région Saverne – Marmoutier :

- 37.220,50 € HT : renforcement réseau eau rue de la Bergerie
- 16.766,00 € HT : restructuration réseau eau rue d'Obersteigen

PUBLICATION DES ASSOCIATIONS



ASSOCIATION ARBORICOLE DES SOUS-COTEAUX DU SCHNEEBERG

Programme local 2012 :

- **Dimanche 5 février à 9h:** Cours de taille à Reutenbourg Verger haute-tige communal
Rendez-vous au parking de la salle
Moniteur: M. Boehm Benoit
 - **Samedi 25 février à 13h30:** Cours de taille d'ornements à Allenwiller Chez M. Boehm Benoit
Rendez-vous parking de l'école
Moniteur: M Boehm Joel
 - **Vendredi 2 mars à 20h:** Conférence sur le gui.
Salle des fêtes d'Allenwiller
Conférenciers: M. Ortscheid du jardin botanique de Saverne et M. Ledermann de l'association arboricole de Bouxwiller
 - **Samedi 10 mars à 13h30:** Cours de taille sur demi-tige à Romanswiller chez M.Chareyre Jean-Claude et sur pillard à Wasselonne chez M. Ross Charles
Rendez-vous place de la Mairie à Romanswiller
Moniteur: M. Bentz Claude
 - **Dimanche 18 mars à 9h:** Cours de taille sur haute-tige pécher et mirabellier à Romanswiller chez M. Muller Jean-Georges
Rendez-vous place de la Mairie Romanswiller
Moniteur: M.Friederich Christian
 - **Dimanche 1 avril à 9h:** Cours de greffage sur cerisier à Allenwiller chez M. Boehm Benoit
Rendez-vous parking de l'école
Moniteurs: M. Muller Jacques et M. Boehm Benoit
 - **Samedi 23 juin à 16h:** Cours de taille d'été + reconnaissance des maladies chez M. Schuster Philippe à Cosswiller Suivie d'une soirée tartes flambées
Rendez-vous: Parking Maison arts et loisirs de Cosswiller
Moniteur: M. Boehm Benoit
 - **Sortie** à prévoir ainsi que la destination
 - **Dimanche 18 novembre à 9h:** Cours de taille à Cosswiller Rendez-vous place de la fontaine
Moniteur: A définir
- Ce programme risque d'évoluer au cours de l'année**

LES COPAINS DE LA SOMMERAU



L'Association « Les Copains de la Sommerau » vous souhaite une très bonne et heureuse Année 2012 et tient à remercier toutes personnes qui ont répondu présent à leur soirée dansante « Année 80 » qui a eu lieu à Dimbsthal le 08 octobre 2011. La participation et l'engagement de chaque membre des Copains de la Sommerau ainsi que celle de nos bénévoles ont été nécessaire. Après ce regard de satisfaction vers le passé les grands projets pour le futur ont été rappelés notamment une soirée dansante avec tarte flambée le 05 Mai 2012 Salle des Fêtes de Dimbsthal et le 10 Juin 2012 aura lieu le traditionnel tournoi de football à Allenwiller. Pour tout renseignement contacter Rainier au 06.38.90.61.73 à la recherche des équipes Association, d'Entreprise etc..., en faite du Fair play.

D'autres grands projets sont prévus pour 2012 à Allenwiller mais dans l'attente d'une réponse du Conseil municipal.

Huy Rainier

LA MARELLE

Bonne et Heureuse Année 2012 à tous !!

Que cette Nouvelle Année soit pleine de bonheur, de joie et belles surprises.

La Marelle vous donne rendez-vous le 14 janvier 2012 à partir de 17h à la salle des fêtes de Salenthal pour son traditionnel Brûl'Sapins.

Venez nombreux assister au spectacle GRATUIT de JONGLERIE en intérieur puis en extérieur avec du feu, suivi de la crémation des sapins.

Pour ensuite se réchauffer autour d'un petit repas, Knacks et Salade de Pommes de terre "Maison" ainsi que de succulentes galettes des rois et du vin chaud...

Afin de bien démarrer cette nouvelle Année, venez partager ce moment de convivialité entre amis.

La Marelle.

Dates des prochaines animations prévues :

Carnaval le 18 février 2012

Kermesse des écoles fin juin 2012

STAMMDISCH

Les dates du *Stammdisch* sont les suivantes, pour le 1^{er} semestre 2012 :

Lundis 9 janvier, 13 février, 12 mars, 16 avril, 14 mai et 11 juin.

Renseignements :

Emmy Mahler 03.88.70.87.16

Renée Muller 03.88.70.62.36

LE PLAISIR PAR LES LIVRES



L'équipe de la Bibliothèque est heureuse de vous présenter ses **Meilleurs Vœux** pour la **Nouvelle Année** ! Que **2012** soit riche en émotions et en

rencontres de tout genre par les livres.

Les bénévoles vous proposent de partager leurs lectures les **mardis** de **16h15** à **17h30**, les **vendredis** de **18h30** à **19h30** et les **samedis** de **11h** à **12h**.

Venez nombreux découvrir nos dernières **NOUVEAUTES** !

L'association tient d'ailleurs tout particulièrement à remercier tous les donateurs qui, comme chaque année, permettent d'étoffer les rayons de la bibliothèque grâce à leur don versé lors du passage des jeunes dans tous les villages du RPI.

Il nous reste plus qu'à vous souhaiter de captivantes heures de lecture en 2012 !

Toute l'équipe de la Bibliothèque



ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE

PEINTURE :

Pour la 11^e année, la session de peinture est organisée à la salle des fêtes, les mardis soirs, à raison d'un cours tous les 15 jours.

TENNIS :

Comme les années passées, des cours d'initiation et de perfectionnement au tennis auront lieu en juillet et août, pour les jeunes d'Allenwiller, de Birkenwald et de Salenthal de 7 à 16 ans.

THEATRE :

Une nouvelle saison se prépare avec une très belle comédie en 3 actes de Raymond Weissenburger : « Narrekonzert ». Les représentations auront lieu en mars et avril et les dates exactes seront communiquées en temps opportun.

MARCHE AUX PUCES :

Il est prévu d'organiser le 13^e marché aux puces le dimanche 7 octobre 2012.

La rédaction des articles de la rubrique « Associations » relève de la seule responsabilité de leurs auteurs.

Commune d'Allenwiller - Directeur de la publication : Roger Muller, Maire
Mairie - 25, rue principale - 67310 Allenwiller - Tél : 03.88.70.60.42 - Fax : 03.88.70.85.26
Site internet : <http://pagesperso-orange.fr/comcom.sommerau/> - Courriel : mairie.allenwiller@wanadoo.fr
Comité de rédaction : commission « publications et communications » - Dépôt légal : décembre 2011